

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande déposée par la commune de Luxeuil-les-Bains, en vue d'obtenir :
- l'autorisation de produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine,
- la déclaration d'utilité publique liée aux périmètres de protection autour du puits du Pré-Pusey,
travaux à entreprendre par ladite commune sur son territoire

Par arrêté n° : 70-2025-08-22-00003 du 22 août 2025 est organisée durant 16 jours, du 22 septembre 2025 à partir de 9h au 7 octobre 2025 à 17h30, une enquête publique sur la demande déposée par la commune de Luxeuil-les-Bains, à l'effet d'obtenir :

- l'autorisation de produire et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine,
- la déclaration d'utilité publique liée aux périmètres de protection autour du puits du Pré-Pusey, travaux à entreprendre par ladite commune sur son territoire.

A cet effet, M. Christian PAGANESSI, officier de gendarmerie en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Besançon du 31 juillet 2025.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Luxeuil-les-Bains afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Luxeuil-les-Bains:

lundi 22 septembre 2025 de 9h00 à 12h00;
samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00;
mardi 7 octobre 2025 de 14h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations, propositions et contrepropositions pourront :

- être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Luxeuil-les-Bains,
- être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Luxeuil-les-Bains (1 place Saint-Pierre - 70300 Luxeuil-les-Bains),
- être formulées par voie électronique à l'adresse : pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : « Captage Pré-Pusey à Luxeuil »). Ces dernières seront consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr>).

Le présent avis sera publié sur le site internet des services de l'État en Haute-Saône (<https://www.haute-saone.gouv.fr> – Rubriques : Actions de l'Etat – Environnement – Information et consultation du public - Enquêtes publiques - Captages).

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur ce même site internet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Luxeuil-les-Bains et à la préfecture. Toute personne morale ou physique concernée pourra en obtenir communication en s'adressant à la préfecture de la Haute-Saône.

L'autorité compétente pour prendre la décision de déclaration d'utilité publique et d'autorisation ou de refus est le Préfet de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 25 août 2025
Le Préfet, Par délégation,
L'adjoint au Directeur de la citoyenneté,
de l'immigration et des libertés publiques



Bruno LOICHEMOL